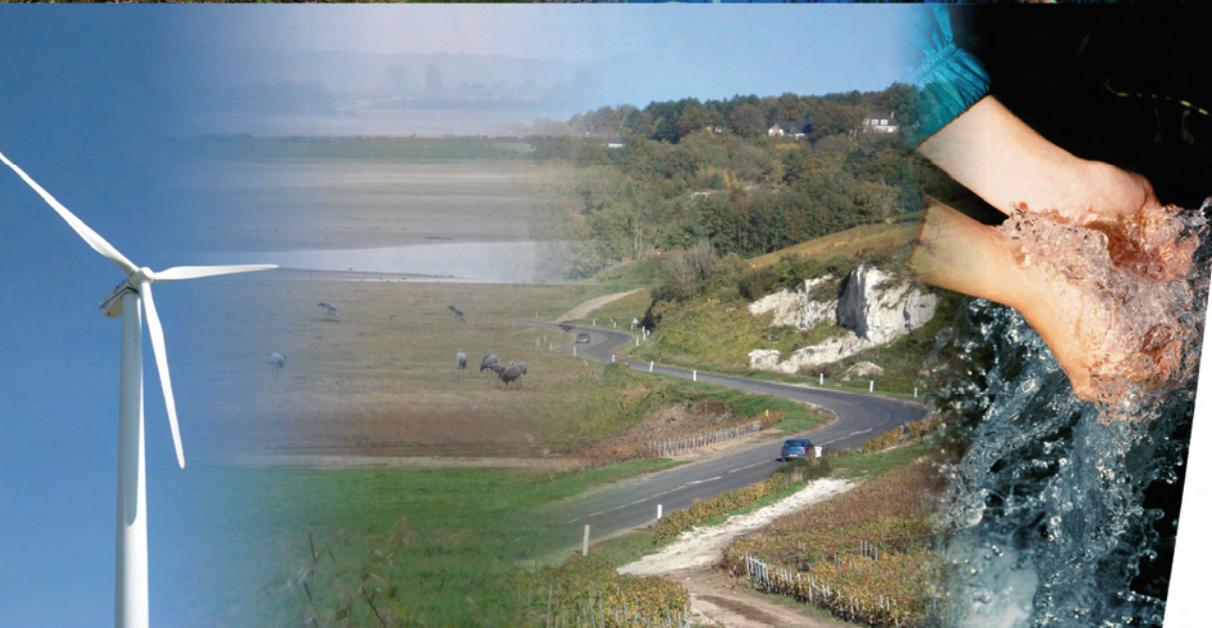


DREAL Champagne-Ardenne

Profil environnemental de la Champagne-Ardenne

Synthèse



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



DREAL Champagne-Ardenne
Service logement, territoires et planification



La dynamique impulsée par le Grenelle de l'environnement se traduit par la prise en compte marquée des enjeux environnementaux tant dans les politiques publiques nationales que locales ou régionales. Cette impulsion se traduit par des mesures législatives votées ou en cours de discussion, qui déclinent les orientations issues de la réflexion Grenelle et par leur inscription dans les schémas et plans établis par les collectivités territoriales. Dans le même temps la production et l'accès à l'information environnementale sont améliorés ; ainsi, le citoyen comme le décideur économique ou politique est-il en mesure de prendre conscience de l'importance d'agir pour protéger notre environnement.

Dans ce contexte, rénover le profil environnemental de la Champagne-Ardenne était indispensable pour soutenir l'effort collectif en faveur d'un développement durable.

Le profil environnemental régional dresse un diagnostic étayé de la situation en 2009. Il formule les enjeux environnementaux et propose des orientations pour y répondre. C'est un document d'information pour l'ensemble des Champardennais, c'est aussi un outil de référence pour les décideurs économiques et pour les collectivités dans l'élaboration de leurs documents territoriaux de prospective : agendas 21, chartes de pays ou de parcs, contrats d'agglomération et plus généralement tous documents d'urbanisme ou de planification. C'est également un outil nécessaire à l'évaluation environnementale des actions menées au niveau des territoires car il souligne les points de vigilance.

Ce document sera évolutif et l'actualisation régulière du diagnostic et des indicateurs permettra de mesurer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre et d'améliorer la pertinence environnementale des actions.

La Champagne-Ardenne dispose ainsi désormais d'un outil synthétique et opérationnel établi sur la base d'un partenariat associant étroitement les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et environnementaux.

Je remercie tous ceux qui ont œuvré pour établir ce document, que ce soit en participant au débat ou par des contributions écrites.

Il s'agit maintenant de s'approprier le profil environnemental de la Champagne-Ardenne, de l'enrichir et de faire en sorte qu'il évolue pour contribuer à la préservation de l'environnement dans le cadre de la déclinaison territoriale du Grenelle. Dans cet esprit en particulier, il s'agit de le relier aux réflexions menées dans le domaine économique et social pour une prise en compte complète de la priorité développement durable.

Le Préfet de la région Champagne-Ardenne

Gérard MOISSELIN



PRESENTATION DU TERRITOIRE

S'allongeant sur 350 km du Nord au Sud, la Champagne-Ardenne est une région de transition entre le Bassin parisien et l'Est de la France, entre l'Europe du Nord et celle du Sud. Elle est traversée d'Est en Ouest par quatre grandes vallées alluviales : l'Aisne, la Marne, l'Aube et la Seine, ainsi que par la Meuse en Haute-Marne et dans les Ardennes.

Bordée à l'ouest par les plateaux du Tardenois et de la Brie qui forment une cuesta allant de l'Oise au nord à la Seine au Sud, la région est dans sa partie centrale occupée par les vastes plaines crayeuses ainsi que par la Champagne humide, zone déprimée s'étendant du nord au sud et dominée par la forêt et des espaces naturels où l'eau est omniprésente. Dans la partie est s'élèvent les terrasses de calcaire des Côtes des Bars et du plateau barrois, parsemées de nombreuses grottes et de collines, typiques d'un relief karstique. Au nord s'étend le massif ardennais, ses vallons et ses forêts, tandis que le sud-est est occupé par le plateau de Langres, qui correspond à la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Manche et ceux de la Méditerranée. La Seine, l'Aube, la Marne et la Meuse y prennent leur source.

La Champagne-Ardenne couvre 4,7 % du territoire de la France métropolitaine (25 606 km²). Sa population représente 2,1% de la population du pays (recensement 2006) et est inégalement répartie : la seule aire urbaine de Reims dépasse les 200 000 habitants, alors même que le département de la Haute-Marne ne les atteint pas. Connaissant un taux de migration négatif depuis quarante ans, la Champagne-Ardenne continue à subir des mouvements de population défavorables, en particulier pour les jeunes ayant suivi des études supérieures et entrant dans la vie active. En dépit d'un solde naturel positif, le déclin démographique entamé au cours des années quatre-vingt se poursuit et le vieillissement de la population champardennaise s'accélère. La région est la seule de France à perdre des habitants depuis 1999.

Hormis les agglomérations rémoise et troyenne, les plus importantes, l'espace urbain reste limité et morcelé. Les espaces ruraux sont généralement peu denses. Ils sont exploités de manière intensive par les grandes cultures industrielles, céréalières et oléo-protéagineuses, en particulier dans les vastes plaines de la Champagne crayeuse. L'élevage est fortement présent dans les départements des Ardennes et de la Haute-Marne. Plus localement, autour de Reims, Epernay ainsi que dans l'Aube, les coteaux sont mis en valeur par le vignoble de Champagne, de renommée internationale. La région est ainsi une des plus agricoles de France au regard de la surface qui y est consacrée (plus de 60 % du territoire régional), ainsi que de la contribution de ce secteur à la production de richesses et aux emplois.

Couvrant 26 % de la surface régionale, la forêt est un élément essentiel de l'environnement champardennais, mais également un secteur économique majeur : l'exploitation forestière constitue en effet une véritable filière économique, de la gestion sylvicole des forêts aux activités de transformation du bois. La forêt contribue également au développement des activités de tourisme de loisirs, au même titre que certains sites emblématiques régionaux comme les grands lacs ou la montagne de Reims.

La Champagne-Ardenne a une image essentiellement rurale, mais elle est également marquée par la forte présence d'industries agroalimentaires (elle est la 2^{ème} région de France en la matière, en lien avec l'importance de ses productions agricoles) ainsi que d'industries traditionnelles souvent fragilisées par les mutations en cours : métallurgie et travail des métaux, textile, habillement.

La position de la Champagne-Ardenne au cœur des grands courants d'échanges européens a été encore confortée au cours des dernières années par l'entrée en service de la Ligne Grande Vitesse (LGV) Est-européenne et dans une moindre mesure de l'autoroute A34 entre Charleville-Mézières et Reims, ainsi que par le développement de l'aéroport international de Paris-Vatry pour le fret.



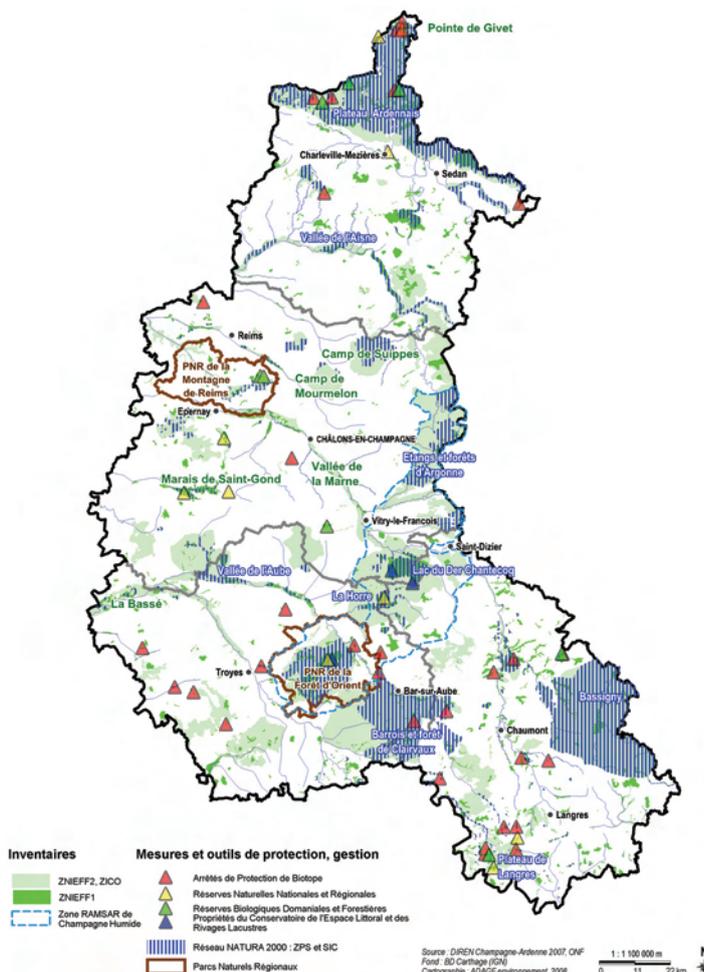
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

En raison de sa situation à la croisée des climats océanique et continental, de la variété de la géologie et de la géomorphologie mais aussi des pratiques humaines qui ont généré une mosaïque de milieux, la Champagne-Ardenne est une région favorable à une expression riche de la biodiversité. Cette richesse, reconnue par le biais des inventaires ZNIEFF et ZICO et par le label RAMSAR (en application de la convention internationale de RAMSAR de 1971 visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides) pour les étangs de la Champagne humide, est toutefois très hétérogène. Elle se répartit inégalement entre des secteurs à la richesse exceptionnelle (Champagne humide, massif ardennais, Haute-Marne méridionale), des secteurs intermédiaires dans les zones bocagères et herbagères et dans certains massifs forestiers et des secteurs pauvres dominés par les grandes cultures intensives et le vignoble. La Champagne-Ardenne abrite en outre une part importante de certaines espèces faunistiques et floristiques et parfois même leurs seules populations connues en France, ce qui confère à la région une responsabilité particulière pour leur conservation, qui dépend directement de celle de leur habitat (loutre, râle des genêts ou outarde canepetière par exemple). La connaissance de la biodiversité régionale a connu ces dernières années d'importants progrès, grâce à l'implication de nombreux acteurs. Ces progrès devraient permettre à terme de développer la connaissance sur l'ensemble du territoire et non plus sur les seules ZNIEFF et de l'organiser au final sous la forme d'observatoires régionaux de la faune et de la flore.

Les pelouses, landes et zones humides constituent des milieux particulièrement riches mais aussi fortement menacés en région, comme sur l'ensemble du territoire national. Ils subissent diverses pressions en lien avec l'évolution de l'activité et des pratiques agricoles, l'artificialisation des sols, les aménagements hydrauliques, l'exploitation des granulats, les grands aménagements... Toutefois, les activités anthropiques ont pu aussi contribuer à créer une certaine richesse écologique, comme c'est le cas pour les grands lacs, étangs et gravières très présents en région, ces espaces ne pouvant cependant compenser la régression des habitats humides originels. Les forêts, qui constituent une ressource économique importante via le développement de la filière bois et des activités de tourisme et de loisirs, sont quant à elles un milieu globalement peu menacé. Toutefois, une vigilance doit être portée sur certains types de formations compte-tenu de leur évolution actuelle globale ou locale : les forêts alluviales, les milieux bocagers et les boisements relictuels.

Face à ces menaces, les acteurs et notamment l'État, les parcs naturels régionaux, le Conservatoire du littoral, le Conservatoire du patrimoine naturel, se sont mobilisés afin de mettre en place des actions de préservation et de gestion. Ainsi, les mesures de protection réglementaire se sont développées, de même que les actions concertées indispensables pour une gestion durable des milieux, notamment à travers le réseau NATURA 2000. Les travaux de restauration et de gestion sur les sites du réseau sont de plus en plus nombreux. Les démarches de réactualisation et d'animation locale constituent aujourd'hui un axe de développement sur lequel les efforts sont plus particulièrement portés.

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.



MILIEUX NATURELS : INVENTAIRES, MESURES DE PROTECTION ET DE GESTION

L'implication des professions agricole, viticole et sylvicole est déterminante au regard de l'enjeu de protection du milieu naturel, ces activités ayant des impacts environnementaux forts sur un territoire régional où elles occupent plus des 3/4 de l'espace. Le monde agricole et viticole participe depuis les années 90 à l'effort général en faveur du patrimoine naturel grâce à une importante prise de conscience des enjeux environnementaux. Celle-ci a permis une évolution significative des pratiques, au-delà de l'application des mesures réglementaires ou incitatives, dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'enjeu de préservation du patrimoine naturel. Néanmoins, les évolutions de ces activités sont souvent liées à des conjonctures nationales voire mondiales, qui peuvent constituer de nouvelles pressions ou menaces pour le patrimoine, comme l'évolution de la



PAYSAGES

politique agricole commune ou l'évolution de la demande sur les denrées alimentaires.

L'extension prochaine de l'AOC Champagne aura aussi inévitablement un impact sur les milieux naturels. Concernant la profession sylvicole, la gestion durable des forêts est aujourd'hui globalement garantie dans les forêts publiques et plutôt bien avancée dans les forêts privées. Des démarches d'accompagnement des propriétaires privés, pour favoriser le développement des zones de vieillissement restent encore à mettre en place.

La préservation des continuités écologiques constitue un enjeu central pour la qualité et la fonctionnalité des milieux ainsi que pour la préservation de la biodiversité, qu'il s'agisse des couloirs majeurs de migration de la faune qui traversent la région ou de continuités plus locales. Toutefois, leur prise en compte accuse un certain retard en Champagne-Ardenne. L'élaboration des SCoT constitue en la matière une véritable opportunité d'intégration de cet enjeu dans les projets d'aménagement et de développement des territoires, notamment par la maîtrise et la rationalisation de la consommation des espaces naturels et ruraux. Un état des lieux pour la future trame verte et bleue régionale est par ailleurs lancé en 2009, visant au maintien, à la restauration et à la gestion d'un réseau écologique fonctionnel.

ENJEUX

- Des écosystèmes riches, mais pour certains menacés, à préserver
- Des activités agricoles, viticoles et sylvicoles occupant une grande partie du territoire régional à concilier avec la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.
- Des continuités écologiques à préserver ou restaurer, de l'échelle locale à l'échelle régionale

ORIENTATIONS

- ✓ Préserver la diversité et la qualité des milieux remarquables, en portant une attention particulière aux milieux les plus menacés (pelouses, zones humides, landes)
- ✓ Maintenir les îlots de biodiversité au sein des secteurs pauvres
- ✓ Préserver les têtes de bassin, réservoirs de biodiversité
- ✓ Poursuivre la mise en place de mesures de protection réglementaires
- ✓ Poursuivre le développement des outils de gestion partenariaux impliquant les acteurs locaux
- ✓ Développer la connaissance et la sensibilité sur les continuités écologiques
- ✓ Définir les continuités écologiques et intégrer leur prise en compte dans les documents de planification (SCoT, PLU)
- ✓ Sensibiliser et former les acteurs à l'intérêt de la biodiversité et de sa préservation

La Champagne-Ardenne présente des paysages essentiellement ruraux. Malgré leur diversité (paysages ouverts de grandes cultures, fermés de forêts denses, secteurs de vignobles, de bocage ou d'herbage) et pour certains leur grande qualité paysagère, la région souffre d'une image de territoire monotone et peu attrayant.

En secteur urbain, le patrimoine architectural et historique des centres anciens des villes est souvent remarquable, avec une prépondérance des monuments religieux. En revanche, la qualité paysagère des zones périphériques souffre assez classiquement d'un cortège d'altérations paysagères non spécifiques à la Champagne-Ardenne, tel que lotissements standards, enseignes et publicités des zones commerciales et d'activités en entrées de ville....



GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS
(SOURCE : ATLAS REGIONAL DES PAYSAGES)

Dans les secteurs ruraux, les grandes évolutions des paysages sont fortement liées à celle de l'agriculture. L'extension des surfaces cultivées aux dépens des prairies, des boisements et des milieux humides et la restructuration du parcellaire aux dépens des haies ou des arbres isolés sont des menaces pour les secteurs de paysage mixte et bocager, ainsi que pour les vallées humides et les ripisylves, ces dernières constituant souvent, au sein des vastes paysages de grandes cultures, les derniers éléments de repère et d'originalité. En revanche, la fermeture des paysages consécutive à l'abandon des pratiques pastorales ou au reboisement est un phénomène encore de faible ampleur en région.



RESSOURCE EN EAU

L'extension urbaine, qui touche tant les agglomérations que les villages et bourgs ruraux, constitue une menace non négligeable avec un risque de banalisation des paysages bâtis. Elle est cependant moins forte qu'à l'échelle de la France hormis pour les pôles urbains de Reims et Troyes. Par ailleurs, si l'aménagement d'infrastructures routières et ferroviaires constitue toujours un bouleversement paysager, on observe désormais une préoccupation très forte des maîtres d'ouvrage pour en améliorer l'insertion, en témoignent les efforts réalisés dans ce sens pour la réalisation de la LGV Est européenne et de l'A34.

Enfin, la Champagne-Ardenne est caractérisée par un dense réseau de lignes électriques et pylônes pour la très haute tension, nécessaire pour acheminer l'électricité produite par les centrales nucléaires de Chooz et Nogent-sur-Seine. Il est particulièrement visible sur la plate Champagne Crayeuse. Ce territoire est en outre particulièrement favorable à l'implantation d'éoliennes dont le nombre d'installations a augmenté très rapidement avec encore plusieurs centaines de projets en cours. L'intégration paysagère de ces équipements est donc un enjeu important clairement intégré dans le volet paysage du schéma régional éolien, pour un développement compatible avec la préservation des paysages régionaux.

Face à ces pressions, la réalisation et la diffusion d'outils de connaissance (atlas régional et départemental des paysages) a permis une prise de conscience de l'importance de l'enjeu paysage parmi les acteurs locaux. Les recommandations qui en sont issues sont ainsi très souvent utilisées lors de l'élaboration des documents de planification urbaine (SCoT et PLU), permettant l'intégration de la dimension paysagère dans les projets des territoires. Par ailleurs, outre l'augmentation du nombre de sites concernés par des mesures de protection réglementaires, les démarches partenariales se sont aussi développées de manière significative, telles que des plans paysage à l'échelle de Pays ou des chartes paysagères. Le renforcement des réseaux de relais locaux, comme les CAUE, encore insuffisants en région, pourrait contribuer au développement de la sensibilité paysagère et d'une véritable culture du paysage.

ENJEUX

- ❑ Des paysages champardennais diversifiés à préserver de la banalisation
- ❑ Une qualité paysagère à reconnaître et à valoriser
- ❑ Un équilibre à rechercher entre les inévitables modifications des paysages et leur préservation

ORIENTATIONS

- ✓ Poursuivre l'amélioration de l'appropriation par les acteurs locaux des enjeux liés au paysage et le développement de politiques partenariales
- ✓ Préserver la typicité des villages ruraux
- ✓ Veiller à l'intégration de la dimension paysagère dans le développement de l'éolien
- ✓ Se doter des dispositifs d'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte de la dimension paysagère dans leurs politiques et actions (entrées de villes, zones d'activités...)
- ✓ Sensibiliser et former les acteurs à l'intérêt du maintien de la qualité paysagère

Le contexte hydrographique de la Champagne-Ardenne est marqué par une position en tête de trois bassins et la présence d'une masse d'eau souterraine cruciale au regard des multiples usages directs ou indirects qui en dépendent. La nappe est particulièrement vulnérable aux pollutions en raison d'une situation en affleurement et du faible recouvrement protecteur.

L'état de la ressource en eau superficielle et souterraine doit répondre aux objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) qui définit depuis 2000 un cadre pour la gestion et la protection des eaux, et impose l'atteinte du bon état¹ (ou bon potentiel pour les masses d'eau superficielles fortement modifiées) à l'horizon 2015. En région, 83 % des masses d'eau superficielles et 45 % des masses d'eau souterraines devront atteindre cet objectif, la part restante faisant l'objet d'un report de délai à l'horizon 2021 ou 2027 suivant les cas, en raison de difficultés liées au délai de réponse du milieu, de la faisabilité technique ou de l'absence de maîtrise d'ouvrage.

L'atteinte du bon état, quelle qu'en soit l'échéance, demandera la poursuite mais aussi le renforcement des efforts déjà conduits, compte-tenu de l'état actuel des eaux toujours préoccupant. Ainsi, en 2006, pour les eaux superficielles, seulement 41 % des stations (réseau RNB) atteignaient le bon état écologique, 76 % atteignant le bon état chimique (réseau phyto). Un suivi spécifique sur les cours d'eau du vignoble champenois a montré que le bon état n'est pas atteint en période de vendange. Le bon état biologique, indicateur de la qualité de la fonctionnalité des cours d'eau, est atteint pour la moitié des points de suivi. Concernant les masses d'eau souterraines, l'état chimique est le facteur limitant principalement en raison de la présence de produits phytosanitaires et de nitrates. C'est notamment le cas de la nappe de la craie, cruciale pour l'alimentation en eau potable de la région, qui présente un état toujours préoccupant. Si globalement les masses d'eau souterraines présentent un bon état quantitatif, des déséquilibres locaux pouvant menacer l'atteinte du bon état en 2015 sont constatés.

L'état actuel des milieux aquatiques et humides, superficiels ou souterrains, est le résultat des impacts des différentes pressions d'origine agricole, domestique et industrielle qui s'y exercent.

L'agriculture est, en Champagne-Ardenne, un secteur économique d'importance. La région se place d'ailleurs en tête des régions françaises pour ce secteur. Elle est cependant la 1^{ère} source de dégradation de la qualité physico-chimique et chimique des cours d'eau et des nappes pour les nitrates et les pesticides. Les grandes cultures, particulièrement consommatrices de ces intrants, sont en outre pratiquées dans les secteurs où les nappes sont les plus vulnérables (Champagne crayeuse, plateaux karstiques du Barrois, vallées de l'Aube, de la Marne, de l'Aisne aval...). Toutefois, sous l'influence des différents programmes réglementaires ou incitatifs et des actions de sensibilisation mis en œuvre en réponse à cette problématique non spécifique à la Champagne-Ardenne, les pratiques agricoles et viticoles ont connu depuis quelques années une évolution générale dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

¹ Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins bas. Le bon état d'une eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins bas.

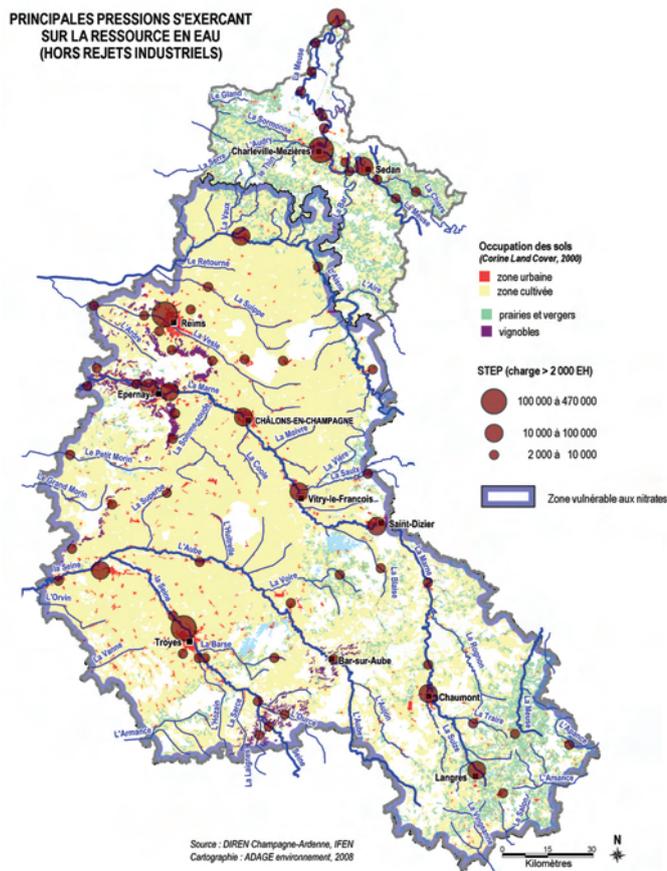
Les rejets urbains des collectivités ont constitué par le passé des points noirs, pour l'essentiel aujourd'hui résorbés ou en voie de l'être, grâce aux efforts importants conduits ces dix dernières années pour la mise en conformité des plus grosses stations d'épuration. A présent, l'attention doit être portée sur les stations de taille moyenne, ainsi que sur les plus petites collectivités pour diminuer la part des rejets non ou mal assainis (mise en conformité ou dysfonctionnement des équipements, absence d'assainissement). La mise en place des SATESE pour l'assainissement collectif et des SPANC pour l'assainissement individuel constitue en cela une aide fondamentale pour le suivi et le contrôle des installations. Les activités industrielles et artisanales sont potentiellement à l'origine de dégradations de la qualité de la ressource en eau, avec des conséquences sur la santé publique en cas de pollution lorsqu'elle est utilisée pour l'alimentation en eau potable, et pèsent aussi sur sa disponibilité. Les plus gros émetteurs de polluants dans l'eau font l'objet d'une surveillance réglementaire. En revanche le caractère diffus des rejets générés par les plus petits établissements rend plus difficile leur appréhension.

toujours un réel retard au regard de la réglementation et des orientations nationales. Par ailleurs, les nouveaux dispositifs instaurés par la nouvelle loi sur l'eau, les projets de SDAGE et le Grenelle de l'environnement contribueront quant à eux à mieux protéger la ressource des pollutions diffuses, agricoles principalement.

Enfin, si les démarches de type SAGE, contrats de rivière, contrats globaux..., constituent des outils efficaces pour la gestion globale de la ressource en eau dans toutes ses dimensions et à l'échelle d'une unité géographique cohérente, elles sont encore trop peu mises en place en région.

ENJEUX

- Une qualité des eaux superficielles et souterraines à reconquérir et préserver pour atteindre les objectifs de bon état de la DCE conformément aux orientations des SDAGE, et de multiples usages de la ressource en eau à concilier
- Une alimentation en eau potable assurée principalement par des prélèvements dans des nappes d'eau souterraine à préserver des pressions qualitatives et quantitatives qui pourraient menacer à terme leur exploitation



PRESSION SUR LA RESSOURCE EN EAU (HORS REJETS INDUSTRIELS)

La préservation de la ressource pour l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur pour la Champagne-Ardenne, compte-tenu de la vulnérabilité des aquifères. Néanmoins, la mise en place des mesures de protection pour prévenir les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles accuse

ORIENTATIONS

- ✓ Développer l'animation, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux pour leur mobilisation
- ✓ Poursuivre le développement des outils pour une maîtrise de la pollution diffuse et les promouvoir auprès des publics concernés (secteurs d'activités agricoles et viticoles, industrielles, artisanales, collectivités locales et particuliers)
- ✓ Achever la mise en conformité de l'assainissement domestique (STEP suivant DERU et les objectifs DCE au titre de la protection des milieux, et assainissement des communes dépourvues de tout système d'épuration des eaux usées)
- ✓ Accélérer la mise en place des SPANC pour un meilleur suivi de l'assainissement autonome
- ✓ Diminuer les quantités de granulats alluvionnaires extraits en réservant ce matériau à son usage noble et en ayant recours, pour le reste, à la substitution des matériaux dans le respect des paysages et des milieux naturels, et au recyclage
- ✓ Restaurer la continuité des cours d'eau par l'aménagement, la restauration voire la suppression des ouvrages hydrauliques inadaptés ou vétustes
- ✓ Accélérer la mise en place des procédures de protection de captage en réponse à l'enjeu de maîtrise des pollutions ponctuelles
- ✓ Assurer la délimitation des aires d'alimentation des captages, la délimitation des zones les plus vulnérables de ces aires et la mise en œuvre des plans d'actions pour leur protection, contribuant ainsi à la protection contre les pollutions diffuses agricoles
- ✓ Poursuivre la mise en place des procédures de gestion quantitative des prélèvements sur les secteurs présentant des déséquilibres entre prélèvements et disponibilité de la ressource
- ✓ Promouvoir les démarches de gestion globale (SAGE, contrat de bassin, de rivière, de nappe, contrat global...)



RISQUES NATURELS

La Champagne-Ardenne est concernée par deux risques naturels majeurs : le risque inondation et dans une moindre mesure le risque mouvement de terrain. Ils sont favorisés par l'artificialisation progressive des sols qui diminue les surfaces d'infiltration et intensifie le ruissellement, ainsi que par certaines pratiques culturales agricoles et viticoles qui favorisent aussi le ruissellement aux dépens de l'infiltration.

La connaissance de ces risques a bien progressé, bien qu'elle soit encore partielle pour les mouvements de terrain. Ainsi, les principaux cours d'eau de la région sont couverts par une cartographie des zones inondables : atlas des zones inondables ou cartographie des aléas des plans de prévention de risques (PPR). En revanche, les inventaires ou cartographie des différents types de mouvement de terrain (cavités abandonnées, mouvements de terrain, retrait gonflement des argiles) ne concernent pas encore tous les départements. La Haute-Marne et les Ardennes sont moins avancés que l'Aube et la Marne.

La Champagne-Ardenne a consenti un effort important pour la mise en place d'outils et de mesures pour la prévention et la maîtrise de ces risques, qu'il s'agisse des PPR, documents réglementaires imposant des prescriptions pour l'occupation des sols, ou de plans d'actions à diverses échelles : plans d'action et de prévention des inondations Meuse, Oise-Aisne, Marne et Armançon, programmes de travaux dans le cadre du projet d'intérêt général (PIG) Meuse ou du Plan Seine. Toutefois, si le nombre de PPR prescrits a augmenté significativement quelque soit le risque, le nombre de procédures approuvées est resté stable en proportion. Enfin, des actions d'information et de sensibilisation à destination du monde agricole et viticole sont menées par les acteurs locaux, notamment les chambres d'agriculture et le comité interprofessionnel du vin de Champagne sur ces questions.

L'information de la population sur les risques constitue aussi un outil pour l'amélioration de la prévention et de la sécurité des personnes. Bien qu'elle soit obligatoire pour toutes les communes où un PPR est prescrit, elle est cependant dans les faits peu mise en œuvre. Toutefois, ce manque est pallié par une large diffusion via d'autres vecteurs d'information, principalement Internet, mais aussi par l'information des acquéreurs et des locataires, obligatoire pour tout vendeur ou bailleur d'un bien situé dans un périmètre de PPR ou ayant fait l'objet d'une reconnaissance de catastrophe naturelle.

ENJEUX

- Une connaissance de l'aléa inondation à achever et de l'aléa mouvement de terrain à développer
- Une exposition aux risques naturels majeurs à toujours mieux maîtriser par la mise en place de procédures / outils réglementaires et opérationnels, et le développement d'actions de sensibilisation

ORIENTATIONS

- ✓ Achever la cartographie des zones inondables sur les secteurs à risques et poursuivre son renseignement
- ✓ Poursuivre la cartographie des mouvements de terrain
- ✓ Maîtriser l'urbanisation dans les secteurs à risques en poursuivant la mise en place des PPR
- ✓ Poursuivre la promotion des bonnes pratiques agricoles et viticoles prévenant les risques ruissellement et glissement de terrain
- ✓ Développer une culture du risque en formant et mobilisant les acteurs communaux



RISQUES TECHNOLOGIQUES

La Champagne-Ardenne est concernée par trois risques technologiques : le risque industriel, le risque lié au transport de matières dangereuses par route, rail, canalisation et voie d'eau, présent de manière diffuse sur le territoire, ainsi que le risque de rupture de barrage.

Le risque industriel est lié à la présence :

- d'une part, d'une trentaine de sites SEVESO (dont 10 sites « seuil haut », les plus à risques) localisés en majorité dans la Marne et l'Aube et qui font l'objet de mesures spécifiques pour la maîtrise de l'urbanisation et l'organisation des secours,
- d'autre part, de nombreuses installations industrielles liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire (silos de stockage de produits organiques, installations de stockage à base de nitrates et installations de réfrigération à l'ammoniac).

Au-delà de ces établissements à risques, plus de mille installations classées pour la protection de l'environnement sont répertoriées en région, en raison des pollutions ou incidents qu'elles sont susceptibles d'engendrer.

Le risque de rupture de barrage concerne tous les barrages et digues intéressant la sécurité publique, parmi lesquels les trois barrages-réservoirs de la Marne, de la Seine et de l'Aube. Ces derniers font l'objet d'une surveillance constante de leur exploitant, l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) et d'un contrôle de la part de l'État de façon à garantir leur bon état.

La région est également concernée par le risque nucléaire, avec trois installations nucléaires de base en activité (deux centrales de production d'électricité et un centre de stockage). Le contrôle de ces installations est assuré par l'autorité de sûreté nucléaire, qui contrôle aussi la sûreté du transport des matières radioactives ainsi que les équipements utilisant des déchets à sources radioactives ou émettant des rayonnements ionisants.



SOL ET SOUS-SOL

La prévention et la gestion des risques technologiques a été renforcée par la loi sur les risques de 2003 qui instaure notamment les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : celui-ci délimite un périmètre autour des établissements dangereux à l'intérieur duquel la maîtrise de l'urbanisation est renforcée, pouvant aller jusqu'à l'expropriation. Cinq PPRT ont ainsi été prescrits en Champagne-Ardenne. La loi risques a également instauré les comités locaux d'information et de concertation (CLIC) pour les sites SEVESO seuil haut, afin de répondre à la nécessité d'informer le public et de l'associer plus largement à la prévention des risques technologiques. Ce dispositif concerne, en 2008, huit établissements.

ENJEUX

- Un risque technologique essentiellement lié à la présence de sites SEVESO et d'établissements liés à l'activité agro-industrielle
- Une région concernée par le risque nucléaire

ORIENTATIONS

- ✓ Renforcer les efforts de prévention des risques à la source
- ✓ Poursuivre la mise en place des outils de prévention et de gestion des risques technologiques
- ✓ Développer l'information préventive et la concertation
- ✓ Maintenir les efforts de surveillance de l'environnement pour les établissements industriels et nucléaires

Le patrimoine sol est au cœur de l'économie champardennaise, avec d'une part une activité agricole (grandes cultures et élevage) occupant près des 2/3 de la surface régionale, et d'autre part un terroir viticole de renommée internationale. Pour autant, il est localement menacé en région, principalement par l'érosion hydraulique consécutive au ruissellement favorisé par la topographie et aggravé par les pratiques culturales. Au-delà de la diminution progressive de la qualité agronomique des sols, ce phénomène peut aussi entraîner un risque d'inondation par coulées d'eaux boueuses ainsi qu'une altération de la qualité des milieux aquatiques (apports de matières en suspension et d'intrants). L'érosion hydraulique des sols a fait l'objet d'une cartographie dans l'Aube et dans toutes les communes du vignoble d'appellation.

Le développement de l'urbanisation qui imperméabilise de manière irréversible les sols est un phénomène plus faible que dans la plupart des régions françaises. Il doit néanmoins faire l'objet d'une vigilance constante en cohérence avec les orientations nationales pour l'économie des ressources naturelles et de la consommation d'espace.

Des pollutions de sol engendrées par l'activité industrielle sont localement constatées sur plusieurs sites, qui représentent moins de 4 % des sites nationaux. Ils font tous l'objet d'une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. La grande majorité d'entre eux font l'objet d'un suivi des eaux souterraines en raison de la vulnérabilité de la nappe de la craie. Par ailleurs, la région comprend plusieurs milliers d'anciens sites industriels, artisanaux ou commerciaux, ainsi que de nombreuses friches qui peuvent être concernés par la problématique des sites pollués. Ils constituent une réserve foncière intéressante mais doivent faire l'objet d'une vigilance particulière en cas de réaménagement et pour le choix de leur vocation.

L'exploitation des richesses du sous-sol est orientée pour près de la moitié sur les matériaux alluvionnaires (vallées de la Marne amont -le Perthois- et de la Saulx, de la Vesle, de l'Aube et de la Voire, ainsi que de la Seine aval -la Bassée), et pour l'autre part, principalement sur les roches massives, puis sur les argiles, sables et tourbes. Elle pourvoit à une partie des besoins de la région Ile-de-France, dont la dynamique de construction est fortement consommatrice de matériaux, ainsi qu'aux besoins des grandes agglomérations régionales. Elle a aussi alimenté en matériaux les grands chantiers régionaux de l'A34 puis de la LGV Est européenne, à l'origine de la très forte hausse de la production d'alluvionnaires pour les ouvrages d'art et de roches massives, pour le ballast notamment. En raison des impacts qu'elle génère sur des milieux souvent très riches mais très fragiles (zones humides pour l'alluvionnaire, pelouses calcaires pour les roches massives), cette activité est encadrée par les schémas départementaux des carrières qui formulent des prescriptions sur les possibilités d'ouverture de sites au regard des enjeux environnementaux et des orientations pour une utilisation économe et rationnelle de la ressource alluviale. Pour l'ensemble de ces sites, et plus particulièrement pour ceux où



DECHETS

L'exploitation est en voie d'achèvement, il existe aussi un enjeu de requalification de l'existant pour une contribution à l'amélioration globale des milieux naturels, en termes de fonctionnement hydraulique pour les carrières alluvionnaires et de manière plus générale, d'enrichissement de la biodiversité.

ENJEUX

- ❑ Le sol, un patrimoine régional à préserver de son érosion en secteur viticole et agricole, et du développement urbain
- ❑ Des sites pollués ou potentiellement pollués susceptibles d'avoir des impacts sanitaires (pollution des sols, des eaux...)
- ❑ Des milieux fragiles soumis à la pression d'une activité d'extraction de matériaux du sol et du sous-sol

ORIENTATIONS

- ✓ Poursuivre le développement et la promotion des outils pour une maîtrise de l'érosion hydraulique
- ✓ Rationaliser le développement urbain par une utilisation économe et équilibré des espaces
- ✓ Poursuivre la connaissance des sols pollués et leur traitement
- ✓ Intégrer la problématique des sites pollués à l'amont des projets de développement urbain
- ✓ Favoriser la valorisation des friches urbaines et industrielles par des opérations d'aménagement adaptées
- ✓ Rationaliser l'utilisation des matériaux issus de l'exploitation des carrières contribuant à une maîtrise de la production
- ✓ Diminuer la production des granulats alluvionnaires en les réservant à un usage noble, en ayant recours à la substitution de matériaux de roches massives dans le respect des paysages et des milieux naturels, développer le recyclage

La gestion des déchets est encadrée par différents documents, élaborés à l'échelle départementale ou régionale suivant le type des déchets. Ils ont tous fait l'objet d'une révision récente, en dehors du plan de gestion des déchets dangereux des industriels.

La production de déchets ménagers et assimilés en Champagne-Ardenne est inférieure à la moyenne nationale et en outre en légère baisse, une tendance qui correspond aux grandes orientations nationales. En revanche, le taux de déchets ne faisant pas l'objet d'une valorisation matière ou organique et qui sont éliminés par incinération ou enfouissement est encore très élevé (77 % des déchets traités en région). L'amélioration de cette situation passe notamment par le renforcement de la collecte sélective (amélioration des taux de collecte, généralisation de la collecte des encombrants en vue de leur valorisation, collecte des déchets organiques...) : 28 % des déchets sont collectés en vue de leur valorisation matière, ce qui est en-dessous de l'objectif national fixé à 50 %. L'autre levier consiste à diminuer la quantité de déchets à traiter, notamment par la mise en place du compostage individuel qui soustrait au gisement la fraction fermentescible.

Enfin, les équipements dédiés au traitement des déchets ménagers et assimilés ont une capacité suffisante, une situation qui pourrait néanmoins se dégrader à court terme dans le département de l'Aube pour leur élimination (atteinte des capacités maximales de stockage pour les trois installations à horizon 2012, 2017 et 2018). Les décharges brutes et sauvages sont cependant encore nombreuses, leur réhabilitation étant encore peu pratiquée.

Les activités (industrie, BTP, agriculture...) produisent différents types de déchets : des déchets banals qui peuvent être traités pareillement aux ordures ménagères, ou des déchets spécifiques, parfois dangereux, demandant des filières particulières de traitement souvent mal connues des plus petits producteurs. Un outil existe en région pour pallier ce déficit de connaissance, le « Guide de la gestion des déchets » réalisé par l'ADEME et ses partenaires. Par ailleurs, la région bénéficie d'un bon niveau d'équipements pour le traitement des déchets dangereux.

- Les déchets des industries, estimés à 850 000 tonnes, sont générés pour les 2/3 par quelques dizaines de gros producteurs connus et suivis. Pour le reste, il s'agit de petites entreprises, qui gèrent parfois de manière inadaptée leurs déchets, faute de connaissance sur les risques de pollutions liés à leur nature ainsi que sur les filières de traitement, qui se sont en outre développées sous l'impulsion des évolutions réglementaires (déchets d'équipements électriques et électroniques, véhicules hors d'usage, pneumatiques usagés) ainsi que dans quelques secteurs d'activités (imprimerie, coiffure, garages, métiers du bois).
- Les déchets du BTP, estimés à 1 750 000 tonnes, présentent par nature un potentiel important de valorisation. Toutefois, les structures de collecte et de traitement adaptées sont encore très insuffisantes en région, même si l'augmentation du parc de déchèteries acceptant ce type de déchets permet de capturer une partie de ce gisement en vue de sa valorisation.



AIR

- Les déchets agricoles sont constitués de déchets organiques (résidus de culture et effluents d'élevage) et de déchets d'emballages, de produits non utilisés... La gestion de ces derniers est bien installée en région avec des taux de captation du gisement satisfaisants, la collecte d'autres types de déchets (plastiques...) se développe progressivement. Par ailleurs, la Champagne-Ardenne est particulièrement en avance pour la valorisation énergétique de la biomasse (méthanisation des effluents d'élevage et centrales de production d'électricité et de chaleur alimentées à partir de pailles et cultures énergétiques) avec trois sites pilotes déjà en activité et encore quatre autres en projet.
- Les déchets des activités de soin, présentant pour certains un risque sanitaire, doivent faire l'objet d'une gestion spécifique. Des contraintes fortes encadrent l'élimination des déchets des centres hospitaliers. En revanche, l'organisation des filières à destination des plus petits producteurs est complexe du fait de leur caractère diffus. Une vaste enquête lancée en région a permis d'en améliorer la connaissance et de sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques.

La géologie de la Champagne-Ardenne est particulièrement favorable au stockage des déchets radioactifs, par la présence d'une épaisse couche de roches argileuses. Ainsi, sur les trois centres de stockage nationaux de déchets radioactifs, deux sont situés en Champagne-Ardenne, dans l'Aube. Un projet de stockage des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue est actuellement en cours d'étude sur le site de Bure, en Haute-Marne et Meuse.

ENJEU

□ La diminution de la production des déchets et l'amélioration de leur gestion dans un objectif de réduction de leur impact environnemental

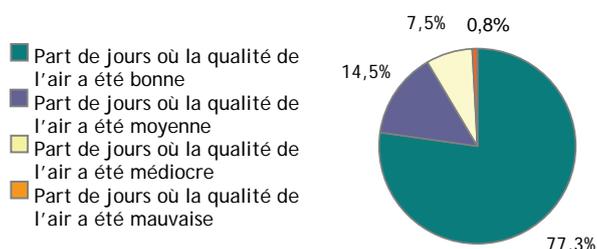
ORIENTATIONS

- ✓ Prévenir la production des déchets à la source
- ✓ Conforter voire augmenter le taux de valorisation matière des déchets
- ✓ Développer la gestion des déchets organiques des ménages (fraction fermentescible)
- ✓ Poursuivre le développement d'alternatives à l'épandage des boues de STEP
- ✓ Renforcer la connaissance et l'effort de réhabilitation des décharges brutes
- ✓ Poursuivre les actions de collecte et de traitement des déchets agricoles
- ✓ Concrétiser les préconisations des plans BTP par le développement de structures de traitement

La qualité de l'air est suivie en région par le réseau de surveillance ATMO Champagne-Ardenne. Il couvre les grandes agglomérations champardennaises et y mesure les concentrations des principaux polluants. Les zones non couvertes font régulièrement l'objet d'études complémentaires par des moyens de mesures mobiles. Ces outils de surveillance doivent cependant être complétés par le développement des stations de proximité automobile absentes en région et par la mesure de polluants récemment ou prochainement réglementés (hydrocarbures aromatiques polycycliques et poussières fines). Des efforts sont aussi à porter sur le développement de la modélisation pour répondre aux exigences d'évaluation de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, les quatre départements sont couverts par des procédures d'information et d'alerte en cas de pics de pollution.

La qualité moyenne de l'air est globalement bonne. Le nombre de dépassements du seuil d'information et de recommandations est faible sur la région (à l'exception de l'année 2003 marquée par la canicule) mais semble en augmentation. A l'origine de ces pics de pollution, l'ozone et les poussières produits indirectement ou directement par les carburants des véhicules motorisés. Les réflexions et les actions menées sur les territoires pour le développement de modes de déplacements alternatifs et la prise en compte de cette dimension dans les politiques d'aménagement du territoire doivent contribuer à réduire l'impact du secteur des transports sur la qualité de l'air en milieu urbain. Il faut cependant souligner que les émissions des polluants réglementés sont très variables d'un territoire à l'autre en fonction de son profil (grandes agglomérations, pôle urbain de taille moyenne, territoire rural ou semi-rural...).

QUALITÉ DE L'AIR DANS LES AGGLOMÉRATIONS
RÉPARTITION DE L'INDICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2007
SOURCE : ATMO CHAMPAGNE-ARDENNE



Certains polluants, qui présentent une toxicité avérée comme les phytosanitaires, les métaux lourds, dioxines et furannes, sont devenus une nouvelle préoccupation dans le cadre de l'évaluation de la qualité de l'air et de son impact sur la santé. En Champagne-Ardenne, l'évaluation de la présence dans l'air ambiant de produits phytosanitaires s'est révélée comme une priorité. Les moyens mobilisés pour développer la connaissance ont montré la présence d'une grande variété de particules, sans que l'on puisse encore estimer leur impact sanitaire, aussi bien en proximité de terrains agricoles que dans des agglomérations. Celles de Reims, Troyes et Châlons-en-Champagne semblent les plus touchées.



ÉNERGIE ET EFFET DE SERRE

Par ailleurs, dans le contexte actuel de développement de nouvelles formes d'énergie (agrocultures) et de nouveaux modes de consommations domestiques (chauffage au bois notamment, qui se développe mais avec des combustions parfois peu complètes), une vigilance accrue est à porter sur une éventuelle augmentation des émissions de certains composés comme les HAP, dioxines, aldéhydes...

Enfin, la qualité de l'air intérieur est désormais une préoccupation majeure de santé publique, l'exposition aux polluants issus des produits d'ameublement, de décoration, d'entretien... sur de longues périodes pouvant avoir des effets allant de la simple gêne au développement de pathologies. La connaissance en est encore très modeste mais un vaste champ prospectif reste à explorer.

ENJEU

□ Une qualité de l'air globalement bonne mais de nouvelles préoccupations autour de polluants dont on connaît encore peu les impacts sanitaires (produits phytosanitaires, pollutions de l'air intérieur)

ORIENTATIONS

- ✓ Elaborer le schéma régional climat air énergie (qui remplacera le PRQA)
- ✓ Mettre en œuvre un réseau de surveillance de la pollution de proximité automobile
- ✓ Intégrer les outils de modélisation comme outil d'aide à la décision dans le cadre des politiques publiques touchant à l'aménagement du territoire
- ✓ Prévenir les épisodes de pollution aiguë dans les agglomérations par la mise en œuvre d'actions favorisant la diminution des émissions dans l'air (politique de transport, d'urbanisme...)
- ✓ Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les substances dangereuses présentes dans l'air et leur impact sanitaire (produits phytosanitaires...)
- ✓ Développer la connaissance sur la qualité de l'air intérieur, sensibiliser et former les acteurs sur cette problématique

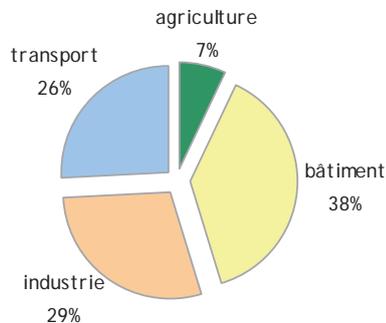
La production d'énergie en région représente 8% de la production nationale, une part très importante s'expliquant par la présence des 2 centrales nucléaires de Chooz et Nogent-sur-Seine (98% de la production régionale).

Actuellement, 5 % de l'énergie électrique produite en région a pour origine une énergie renouvelable, l'hydraulique pour l'essentiel.

Les consommations finales d'énergie diminuent lentement, alors même que les consommations totales en France ont sensiblement augmenté. Les produits pétroliers représentent la 1^{ère} énergie consommée, suivis par le gaz puis l'électricité. C'est le secteur du bâtiment, principalement pour le chauffage, puis celui de l'industrie qui occupent en région comme à l'échelle nationale les 2 premières places pour leur consommation énergétique. Si le secteur des transports consomme moins d'énergie qu'à l'échelle nationale en raison de la faible densité de population, sa part est en augmentation corrélativement avec l'augmentation du trafic. A contrario la part du secteur agricole, économiquement très important en Champagne-Ardenne, est logiquement plus forte en région qu'à l'échelle nationale.

PART DES DIFFÉRENTS SECTEURS DANS LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES EN 2005

SOURCE : PLAN CLIMAT ÉNERGIE RÉGIONAL - ETAT, ADEME, RÉGION



Un important gisement d'économie d'énergie existe via la réhabilitation ou le renouvellement du parc de logements, notamment dans le privé.

Un autre levier essentiel est la réduction des consommations par le transport, grâce à des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme recherchant la limitation du recours à la voiture et des politiques de transports privilégiant le développement des modes de transports alternatifs à la route. Dans une moindre mesure, un gisement d'économie existe également dans le renouvellement des process industriels ainsi que dans l'amélioration du fonctionnement des bâtiments industriels et agricoles.

Actuellement, les énergies renouvelables les plus développées en région sont le bois et la biomasse en lien avec les importantes ressources locales et les secteurs d'activités prédominants en région (nombreux et vastes massifs forestiers, importance du secteur agricole et de l'industrie du bois). Ce gisement permet d'espérer un développement notable en région en particulier dans le contexte actuel de raréfaction et de variation du coût des énergies fossiles. De manière générale, il existe un besoin important de



BRUIT

structuration, de prospective et de mise en cohérence des filières en vue d'un développement fort des énergies liées à la biomasse au cours des prochaines années. Par ailleurs, une certaine vigilance relative aux émissions atmosphériques générées par ces formes d'énergie est à avoir.

L'énergie éolienne connaît quant à elle un véritable essor depuis quelques années, notamment dans la Marne et l'Aube. Avec la mise en œuvre des projets d'installation en cours, la puissance totale atteindra près de 1 100 MW. Face à ce développement nettement supérieur aux prévisions initiales et à ses impacts sur l'environnement en termes de paysage, de milieux naturels ou de bruit, l'actuel schéma régional de l'éolien sera prochainement révisé pour constituer le nouveau document de référence pour un développement de l'éolien maîtrisé.

L'énergie hydraulique ainsi que l'énergie solaire, malgré un potentiel de développement significatif, sont encore relativement peu utilisées.

La Champagne-Ardenne rejette chaque année dans l'atmosphère environ 13,6 millions de tonnes-équivalent-CO₂ (teq CO₂) de gaz à effet de serre. Ces émissions, qui représentent 2,5% des émissions nationales, devront être divisées par 4 d'ici 2050 pour atteindre l'objectif « facteur 4 » fixé par le plan climat national. Les émissions sont relativement équilibrées entre les différents secteurs (transports 30%, agriculture 26%, bâtiment 22%, industrie 22%). La contribution de l'agriculture et de la sylviculture est plus importante que la moyenne nationale, en raison de l'importance de ce secteur en région. Elle doit cependant être remise en perspective avec le rôle de puits de carbone que ces activités jouent aussi (fixation du carbone via la croissance des arbres et des plantes), même s'il est difficile à quantifier.

Afin de mieux maîtriser les consommations énergétiques et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, un plan énergie climat régional a été récemment élaboré. Son plan d'action mobilisera tous les secteurs d'activités et tous les acteurs, en faisant porter prioritairement les efforts sur les leviers les plus importants de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs industriel et agricole, dans le domaine des déplacements, notamment par des politiques d'aménagement adaptées, et dans le secteur du bâtiment, notamment par la promotion de l'habitat durable (pour la construction neuve mais surtout pour la réhabilitation de l'existant).

Pour poursuivre la réduction de la consommation énergétique et prévention des émissions de gaz à effet de serre, l'État et la Région devront élaborer conjointement le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

ENJEUX

- La lutte contre le changement climatique, un enjeu global dans lequel la région est engagée
- Un potentiel fort pour le développement des énergies renouvelables

ORIENTATIONS

- ✓ Mettre en œuvre le plan climat énergie régional qui définit les actions de réduction de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre pour tous les secteurs émetteurs et tous les acteurs (transport, agriculture, industrie, bâtiment)
- ✓ Sensibiliser et former tous les acteurs pour une appropriation de l'enjeu de lutte contre le changement climatique à tous les niveaux

Les infrastructures de transport terrestre et localement aérien sont les principales sources de nuisances sonores en région. Un réseau routier et ferroviaire de première importance traverse et dessert la Champagne-Ardenne. Au contact des pôles urbains, ces voies occasionnent des nuisances sonores, étroitement corrélées avec l'augmentation des trafics. Les plateformes aériennes de la base militaire de Reims et St-Dizier, et de l'aéroport de Paris-Vatry occasionnent aussi une gêne localement importante. Ils sont tous trois dotés d'un plan d'exposition qui comprend les mesures de lutte contre le bruit (insonorisation des constructions, restrictions à l'urbanisation). La prise en compte du bruit dans ces projets d'infrastructures de transport fait l'objet d'une réglementation très stricte.

Les nuisances sonores liées aux infrastructures de transport sont de mieux en mieux appréhendées par la mise en place réglementaire d'outils pour l'amélioration de la connaissance et la diminution des nuisances : observatoires départementaux du bruit et plans de résorption des points noirs identifiés en cours de réalisation dans les 4 départements, cartographie des réseaux routiers et ferroviaires achevée pour la plus grande partie, cartographie des agglomérations concernées (Reims et Troyes) prévues à échéance 2012.

Par ailleurs, le développement récent du parc éolien fait émerger une nouvelle vigilance à avoir quant aux éventuels impacts en termes de bruit pour les riverains. Cet aspect est souligné dans le schéma régional éolien et fait partie des éléments à prendre en compte dans les études d'impacts (au même titre que les paysages par exemple) et dans les campagnes de suivi post-installation.

ENJEUX

- Une ambiance sonore à améliorer et préserver par la prise en compte de la dimension bruit dans l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire

ORIENTATIONS

- ✓ Achever les outils réglementaires en cours (cartographies bruit) et réaliser le rattrapage des points noirs
- ✓ Réaliser les plans de prévention du bruit dans l'environnement, puis en assurer la mise en œuvre
- ✓ Intégrer l'exposition au bruit des populations dans les projets d'aménagement
- ✓ Renforcer la gestion concertée de la problématique bruit au travers de la redynamisation des pôles de compétence bruit

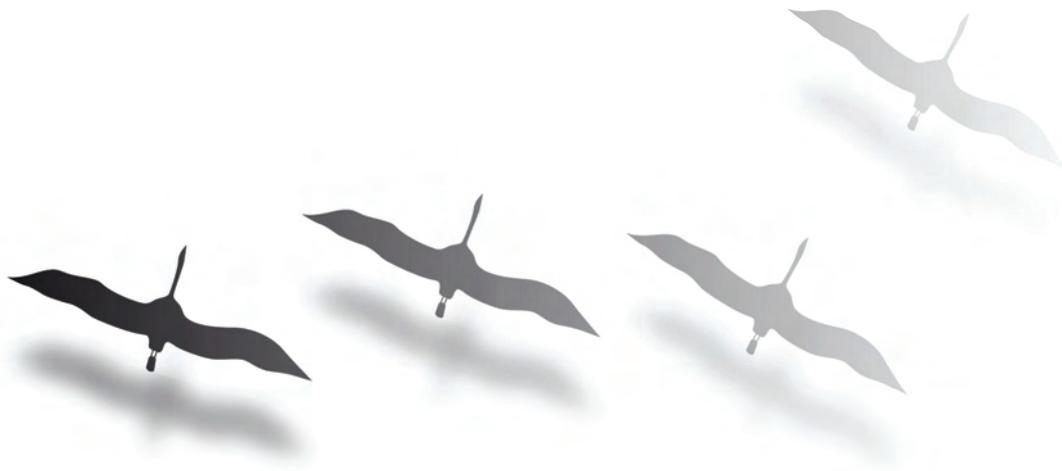
LEXIQUE DES SIGLES

Abréviations utilisées :

- AEP : Alimentation en Eau Potable
- AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
- APB : Arrêté de Protection de Biotope
- AZI : Atlas des Zones Inondables
- BASIAS : base de données de l'inventaire des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASOL : base de données sur les sites sols pollués
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- CAD : Contrat d'Agriculture Durable
- CESI : Chauffe-Eau Solaire Individuel
- CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation
- CO₂ : Dioxyde de Carbone
- COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques
- CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
- dB(A) : décibel
- DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux
- DCE : Directive Cadre sur l'Eau (2000)
- DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs
- DIB : Déchets Industriels Banals
- DICRIM : Document d'Information Communaux sur les Risques Majeurs
- DERU : Eaux Résiduaires Urbaines (1991)
- DIS : Déchets Industriels Spéciaux
- DOCOB : DOCument d'OBJectif (Natura 2000)
- DTA : Directive Territoriale d'Aménagement
- EDD : Etude De Danger
- EH : Equivalent-Habitant
- ENR : Energie Renouvelable
- ENS : Espace Naturel Sensible
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EVPP : Emballage Vide de Produits Phytosanitaires
- FREC : Fonds Régional Environnement Climat
- FREMED : Fonds Régional pour l'Environnement, la Maîtrise de l'Energie et le Développement Durable
- GES : Gaz à Effet de Serre
- HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
- HFC : HydroFluoroCarbures
- HQE ® : Haute Qualité Environnementale
- IBD : Indice Biologique Diatomique
- IBGN : Indice Biologique Global Normalisé
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ICSP : Installations Classées et Sites Pollués
- INB : Installation Nucléaire de Base
- ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
- kt : kilo tonnes
- LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
- LGV : Ligne Grande Vitesse
- MAE : Mesure agri-environnementale
- MES : Matières En Suspension
- MW : Mégawatt
- NH₃ : Ammoniac
- NO_x : Oxydes d'Azote
- NO₂ : Dioxyde d'Azote
- O₃ : Ozone
- ORGFH : Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et des Habitats
- OTEX : Orientations Technico-Economique des Exploitations
- PAC : Porter à Connaissance
- PAC : Politique Agricole Commune
- PADD : Programme d'Aménagement et de Développement Durable (SCOT et PLU)
- PAPI : Plan d'Actions et de Prévention des Inondations
- PCS : Plan Communal de Sauvegarde
- PDEDMA : Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- PDU : Plan de Déplacements Urbains
- PEB : Plan d'Exposition au Bruit
- PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification (www.pefc-france.org)
- PER : Plan d'Exposition aux Risques
- PFC : Perfluorocarbures
- PGS : Plan de Gène Sonore
- PHAE : Prime Herbagère Agri-Environnementale
- PIG : Plan d'Intérêt Général
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PMBE : Plan National de Modernisation des Bâtiments d'Elevage
- PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
- POI : Plan d'Opération Interne
- PPI : Plan Particulier d'Intervention
- PNR : Parc Naturel Régional
- PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
- PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisés
- PPR : Plan de Prévention des Risques

LEXIQUE DES SIGLES

- PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
- PREDAMA : Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés
- PREDAS : Plan Régional d'Élimination des Déchets des Activités de Soins
- PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air
- PSS : Plan de Surface Submersible
- RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance
- RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel
- RN : Réserve Naturelle
- RNB : Réseau National de Bassin
- SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SATESE : Service d'Assistance Technique et d'Études aux Stations d'Épuration
- SAU : Surface Agricole Utile
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SF6 : Hexafluorure de soufre
- SIC : Site d'Intérêt Communautaire (au titre de la directive Habitats - futur ZSC)
- SO₂ : Dioxyde de Soufre
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- SPC : Service de Prévention des Crues
- SSC : Système Solaire Combiné
- SSCENR : Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux
- STEP : Station d'Épuration
- TEP : Tonne Equivalent Pétrole
- TMD : Transport de Matières Dangereuses
- TPE / PME : Très Petites Entreprises / Petites et Moyennes Entreprises
- UIOM : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
- ZDE : Zone de Développement de l'Éolien
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et du Paysage
- ZRE : Zone de Répartition des Eaux
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats)



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Champagne-Ardenne
40 boulevard Anatole France
51022 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 51 41 62 00
Fax. 03 51 41 62 01